



Le Gouvernement du Québec octroi **25** bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, au titre de la **session d'automne 2020**.

Les bourses d'exemption sont ainsi distribuées :

- 8 bourses d'exemption pour le 1^{er} cycle/Baccalauréat (Licence)
- 12 bourses d'exemption pour le 2^{ème} cycle/Maîtrise (Master)
- 5 bourses d'exemption pour le 3^{ème} cycle (Doctorat)

Conditions d'admissibilité

- Avoir le diplôme requis pour le niveau d'études souhaité
- Avoir une admission définitive, auprès d'un établissement d'enseignement supérieur québécois, au Programme d'études pour lequel l'exemption est demandée

N.B. : Les bourses d'exemption ne couvrent pas les Programmes de courte durée, les Propédeutiques, les Etudes préparatoires et les Certificats pour tous les cycles d'études ainsi que les Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisés (DESS).



Procédure de candidature

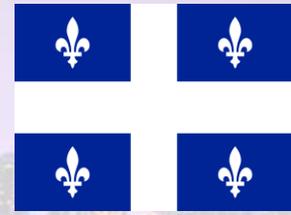
Le dossier de candidature, à envoyer à l'adresse bourse.quebec2020@enssup.gov.ma, doit être constitué des documents suivants :

- **Fiche de renseignements**, dûment renseigné (**Annexe I**)
- **Formulaire de candidature pour l'attribution des exemptions des droits de scolarité supplémentaires**, dûment renseigné et signé (**Annexe II**)
- Preuve récente d'admission au Programme d'études pour lequel l'exemption est demandée dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec
- Copies des diplômes obtenus
- Copies des relevés de notes de tous les diplômes obtenus et les études suivies :
 - **Pour les candidats au 1^{er} cycle** : Joindre au dossier de candidature les relevés de notes du Baccalauréat et des études après le Baccalauréat
 - **Pour les candidats aux 2^e et 3^e cycles** : Joindre au dossier de candidature tous les relevés de notes après le Baccalauréat



Date limite de candidature

17 mai 2020



N.B. :

- Les candidats ayant déjà entamé leurs études supérieures dans des établissements canadiens doivent obligatoirement fournir des copies de tous les relevés de notes délivrés par ces établissements, et ce, pour toutes les sessions suivies, y compris les résultats de la session d'Hiver 2020, si disponible.
- Les copies des documents requis doivent être scannées de façon claire et lisible, avec des intitulés reflétant leurs contenus.

